

Le leadership de l'ONU à l'épreuve des crises complexes par Saïd Djinnit – Octobre 2022

En passant en revue les trente années passées au service de l'Afrique, au titre des responsabilités que j'ai exercées, successivement, au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de l'Union africaine (UA) et des Nations unies (ONU), je conclus que le rôle de cette dernière, en matière de maintien de la paix en Afrique, reste incontournable. Malgré la montée en puissance de l'UA et des autres organisations africaines régionales qui jouent un rôle croissant dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits en Afrique, la limite de leurs moyens logistiques et financiers fait qu'elles restent largement tributaires de l'ONU.

Nonobstant le constat généralement fait à New York du rétrécissement de l'espace d'intervention de l'ONU en Afrique, j'ai été impliqué, en tant que représentant de l'Organisation, dans plusieurs efforts de bons offices et de médiation en Afrique de l'Ouest et dans la région des Grands Lacs, en coopération avec les organisations africaines. Dans les cas de la Guinée et au Burundi, j'ai servi comme facilitateur des dialogues qui ont eu lieu dans ces deux pays en 2013 et 2015 respectivement. En RDC, suite à une demande faite au Secrétaire général de l'ONU par le Président Kabila, j'ai procédé à l'évaluation des perspectives de dialogue dans ce pays en novembre-décembre 2015. Le Secrétariat général de l'ONU ayant tardé à répondre au président Congolais au sujet du commencement du travail du facilitateur onusien, les autorités congolaises se sont tournées vers l'UA pour désigner un facilitateur.

Les relations entre l'ONU et l'UA et autres organisations régionales africaines sont généralement empreintes de coopération. Elles n'ont cependant pas été indemnes de désaccord comme cela s'est manifesté à plusieurs occasions notamment sur le dossier libyen (en juillet 1998 lorsque le sommet de l'OUA de Ouagadougou décide de ne pas respecter les sanctions du Conseil de sécurité contre ce pays et plus récemment suite à l'intervention internationale de 2011).

Beaucoup reste à faire pour assurer une meilleure articulation entre l'architecture africaine de paix et de sécurité et celle de l'ONU. Au cœur de cette harmonisation se trouve la question épineuse du financement des missions de paix de l'UA qui sont dûment autorisées par le Conseil de sécurité par les contributions obligatoires de l'ONU. C'est une demande faite par l'UA, depuis la mise en place de son Conseil de paix et de sécurité, qui tarde à trouver une réponse favorable du Conseil de sécurité. Elle vient s'ajouter à une revendication africaine plus ancienne pour la réforme du Conseil de sécurité où le continent serait représenté par, au moins, un membre permanent.

Pourtant, l'ONU qui a le quasi-monopole du maintien de la paix dans le monde du fait de son mandat, de son expérience et de ses ressources ne parvient pas à répondre à toutes les situations de conflit. Son attachement quasi doctrinal à la prévalence de la paix avant tout déploiement d'une opération de maintien de la paix l'empêchent de se projeter dans tous les conflits. C'est ainsi que malgré les demandes répétées de l'UA, l'ONU n'a pas déployé une opération de maintien de la paix pour succéder à la mission de l'UA déployée en janvier 2007 en Somalie (AMISOM) en raison de l'insécurité qui y prévalait. L'intervention de l'ONU dans la région du Sahel, dans la corne de l'Afrique et dans la région des grands lacs reste sans résultat probant.

Cependant, dans certaines situations, le Conseil de sécurité a pu s'affranchir de cette condition préalable. C'est ainsi qu'il a décidé de déployer une mission de maintien de la paix au Mali (MINUSMA) en dépit des menaces posés par les activités des groupes terroristes. Depuis sa création en avril 2013, la MINUSMA a enregistré un nombre élevé de morts parmi ses effectifs faisant d'elle une des cinq

missions de paix les plus meurtrières jamais déployées par l'ONU. En fait, la décision de déployer une mission de maintien de la paix dépend largement de l'appréciation de la situation que font les principaux membres du Conseil de sécurité et de leurs intérêts géostratégiques. Le manque apparent de cohérence dans les positions du Conseil de sécurité et, parfois, sa pratique du double standard sont des éléments qui affectent son efficacité et sa crédibilité.

Par ailleurs, depuis quelques années, le multilatéralisme auquel beaucoup sont encore attachés semble céder la place aux actions unilatérales des États et un certain désordre s'est installé dans la conduite des affaires du monde. Le retour de la guerre en Europe avec ses risques d'escalade aux conséquences incalculables est un des marqueurs de ce désordre mondial. Par ailleurs, l'expérience ancienne et récente du Conseil de Sécurité a montré que cet organe est paralysé chaque fois qu'un de ses membres permanents est impliqué directement dans un conflit ou y a un intérêt particulier.

Quand le Conseil de Sécurité semble incapable de promouvoir une solution à une crise majeure, le Secrétaire général doit engager toute son autorité pour éviter toute escalade dangereuse. La nécessaire réforme en profondeur des Nations unies et singulièrement celle de son Conseil de sécurité doit être portée avec force devant l'Assemblée générale. Dans le même temps, la société civile et la communauté académique, à travers le monde, doivent engager une réflexion sur une refonte profonde de l'ONU et mener une campagne auprès des États membres. Il faut, en effet, adapter l'ONU au nouveau contexte international pour la préserver en tant que forum indispensable à la gestion des rapports internationaux et nécessaire pour éviter à l'humanité des périls graves.

Saïd Djinnit, est un ancien Commissaire paix et sécurité de l'Union africaine et ancien Secrétaire général adjoint de l'ONU, Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest puis Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs.